

MAIRIE  
D'AZAY-LE-BRÛLÉ  
79400  
(Deux-Sèvres)  
☎ 05.49.06.58.75

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 17  
Présents : 9  
Votants : 13  
(dont 4 mandats)

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 6 mai à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 28 avril 2025,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.  
Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Éric CUSEY, Virginie FAVIER,  
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD  
Absents excusés : Fabienne POUZET qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON  
Sylvie MOREAU qui a donné pouvoir à Jean-François RENOUX  
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU  
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER  
Absents : Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU  
Secrétaire : Pierre ABRIAT  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.  
Cette délibération annule et remplace celle enregistrée à la préfecture des  
Deux-Sèvres le 12 mai 2025.

Affiché le 12 mai 2025

**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DE PLUVIAL À MAUTRÉ**  
**(FONDS DE SOLIDARITÉ ET FONDS DE CONCOURS) (délibération n° 2025-05-01)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant le projet de création de pluvial à Mautré pour un coût de 42 095,40 € HT,  
Considérant le coût de la maîtrise d'œuvre de 2 357,34 €,

- Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :
- De solliciter le conseil départemental au titre du fonds de solidarité pour un montant de 22 226,37 €, représentant 50 % du montant de la dépense,
  - De solliciter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours pour un montant de 11 113,182 €, représentant 50 % du reste à charge de la commune,
  - D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment les demandes de subvention.

| DÉPENSES         |           | RECETTES                                        |           |
|------------------|-----------|-------------------------------------------------|-----------|
| Travaux          | 42 095,40 | Département : fonds de solidarité (50 %)        | 22 226,37 |
| Maîtrise d'œuvre | 2 357,34  | Communauté de communes Haut Val de Sèvre (25 %) | 11 113,18 |
|                  |           | Autofinancement (25 %)                          | 11 113,19 |
| TOTAL HT         | 44 452,74 | TOTAL HT                                        | 44 452,74 |

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
Le Maire,  
Jean-François RENOUX  
Le secrétaire de séance,  
Pierre ABRIAT